

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MARS 2024

Séance ordinaire

Le lundi onze Mars deux mille vingt-quatre, dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 mars 2024, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

Etaient présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DELPLANQUE Nicolas, TURQUIN Alex, DAUSSY Éric, DAZY Bernard, HEROUART Michel, JOZEFOWICZ Olivier et Mesdames CAPRON Marie, WOJTYSIK Hélène, VOLANT Aline, DUBOS Astrid.

Absents excusés :

Mme LEFEVRE Joelle qui a donné pouvoir à M. DELPLANQUE Nicolas
M DREANO Frédérique

Absents non excusés : Mme BOULINGUEZ, M DELOHEN Michel

Mme CAPRON Marie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 15.

Nomination du secrétaire de séance : Mme CAPRON Marie se présente. Le Conseil municipal accepte.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu précédent
1. Relevé des décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de ses délégations.
2. Renouvellement CAF : Vote des tarifs cantine - périscolaire et extrascolaire
3. Délibération sur les coupons à 10 euros par foyer
4. Délégation supplémentaire pour l'acceptation d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant
5. Tableau des effectifs au 31.12.2023
6. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024
7. Demandes de subventions : Amendes de police : Aménagement sécurité routière, parking et aménagement PMR
7. Communications

M. Le Maire souhaite aborder un sujet avant le point 1 : Il précise que la numérotation de l'ordre du jour est mal inscrite et précise que cela fait partie du rodage avec le nouveau logiciel AGEDI. Il souligne qu'il faut lire du coup du point 1 au point 9. Le conseil municipal n'observe aucune objection.

Il informe également que l'envoi de la convocation par voie dématérialisée a très bien fonctionné et qu'il sera fait ainsi maintenant.

1. Approbation du compte rendu précédent :

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu de séance du 18 décembre 2023. Sans objection, le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos) approuve le compte rendu du 18 décembre 2023.

2. Relevé des décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothee, secrétaire de Mairie, pour la lecture des décisions :

- Passage d'un bail en convention pour la location de l'étang par l'association « Les Fervents pêcheurs »
- Délivrance de 6 concessions cimetièrre et 1 place au columbarium
- Droit de préemption abandonné pour le 4 Rue du 02 Septembre et pour le 78 Rue du 08 Mai

- Intervention d'un huissier de justice au 113 Rue des Moulins bleus, pour construction illégale.
- Agents communaux :
 - Suite à l'avis du Comité médical : mise en retraite pour invalidité pour 1 agent.
 - Arrêt d'un contrat civique
 - Arrêt d'un contrat aidé
 - 2 contrats ponctuels pour le centre aéré

M. Le Maire précise qu'à chaque réunion, les décisions prises par le Maire dans l'exercice de ses délégations sont listées et inscrites sur les procès-verbaux des conseils municipaux, donc archivés et consultables.

3. Renouvellement CAF : Vote des tarifs cantine - périscolaire et extrascolaire :

M. le Maire donne la parole à Mme CAPRON Marie, adjointe chargée des affaires scolaires. Elle précise qu'une délibération doit être prise pour valider les différents tarifs du périscolaire et de l'extrascolaire (centre aéré). Il est proposé ce qui suit :

Tarif du Périscolaire du matin et du soir :

Actuellement le tarif est de 1 € l'heure :

Selon le quotient familial :

Inférieur ou égal à 554	Entre 555 et 888 inclus	Supérieur ou égal à 889
1	1,2	1,5

Tarif de l'extrascolaire :

Proposition inchangée par rapport aux anciens tarifs soit la semaine :

Selon le quotient familial :

Inférieur ou égal à 554	Entre 555 et 888 inclus	Supérieur ou égal à 889
18	24	30

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessus.

M. Le Maire informe l'assemblée que le conseil d'école sera fait la semaine prochaine et les informations sur le nombre d'enfants scolarisés sera donné à ce moment-là. Il souligne que la commune de l'Etoile est passée à côté la fermeture de classe qui avait été envisagée par l'académie.

4. Délibération sur les coupons à 10 euros par foyer

M. Le Maire souligne le vif succès de cette opération de 10 €uros par foyer au lieu des traditionnels vœux du Maire. Il annonce que 340 bons ont été retirés et potentiellement dépensés dans nos commerces. Il rappelle au conseil municipal, le passage de la commune sur TF1 au journal du 13 heures et sur différentes autres plateformes et souligne que l'opération a tellement plu aux habitants de la commune que l'année prochaine sera peut-être reconduite.

Pour le règlement des factures des commerçants, il y a lieu de délibérer sur le montant attribué. Après discussion, le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix ABSTENTION (Dubos), accepte le paiement des 10 €uros par foyer aux commerçants de la commune, sur présentation des bons.

M. JOZEFOWICZ Olivier demande si le tarif pourrait être revu selon les prestataires, il précise que la garagiste n'a pas les mêmes prestations qu'un fleuriste. M. Le Maire répond qu'il est un peu difficile de différencier les montants des coupons en sachant que les personnes parfois ne savent pas encore où ils iront le dépenser.

5. Délégation supplémentaire pour l'acceptation d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant

M. le Maire présente la demande faite par la trésorerie afin de procéder à la délégation du maire : les admissions en non valeurs des créances irrécouvrables d'un montant inférieur à 100 €uros. Il précise que le montant est décidé selon le décret n°2023-523 du 29 juin 2023. Il ajoute que malgré cette délégation, le conseil municipal sera au courant des autorisations faites et qu'il étudiera chaque dossier avant d'accepter. Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'Unanimité, d'accepter cette nouvelle délégation.

6. Tableau des effectifs au 31.12.2023

M. le Maire donne la parole à Mme BOULARD Dorothée. Elle présente le tableau des effectifs fixé au 31 décembre 2023 comme suit :

GRADE	Nombre de poste	Pourvus	Non Pourvus	Temps complet	Temps non complet	
Adjoint Technique Territorial	5	4	1	2	3	2 : 20h00 1 : 24h30
Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	2	1	1	2	0	
Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles – ATSEM 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	1	1 : 29h30
Adjoint Administratif	2	2	0	2	0	
Totaux	10	8	2	6	4	

M. le Maire propose de supprimer :

Adjoint Administratif Territorial 2 ^{ème} classe	2	1 mutation et 1 départ en retraite	2		
---	---	---------------------------------------	---	--	--

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs et la suppression des 2 postes comme mentionné ci-dessus.

7. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

M. le Maire propose à l'assemblée de voter l'autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, à hauteur de 25 % des dépenses de 2023. Le montant des dépenses inscrit au budget 2023 est de 2.078.001,56 €uros, soit 25 % : 519.500,39 €uros.

Il explique à l'assemblée, les différents travaux en cours et à régler rapidement :

- Remise aux normes des réseaux d'eaux des maisons d'habitation communales.
- Mise en place de nouveaux compteurs
- Réhabilitation du poste de relevage – mini station
- Changement des tuyaux pour les évacuations (l'assainissement des écoles se déversaient directement dans les sols et l'étang)
- Changement des tuyaux eaux pluviales (sous dimensionnés et cassés)
- Installation de différents regards
- Installation de raccordement pour le futur gymnase (Réseaux eau potable, assainissement et électricité)
- Alimentation des réseaux pour l'Eclairage public
- Mise en place de remblai pour le renforcement des sols (Sols complètement humide à cause des tuyaux cassés depuis de nombreuses années)

Le montant des travaux par la Société BERCHE s'élève à 157.371,42 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE (Dubos) valide l'autorisation de dépenses d'investissement à hauteur des 25 % du budget de 2023, soit 519.500,39 €. Les dépenses seront inscrites dans les comptes suivants : 20415, 203, 212, 2151, 2152, 21531, 21532, 21538 et 2183.

8. Demandes de subventions : Amendes de police : Aménagement sécurité routière, parking et aménagement PMR :

M. Le Maire propose deux dossiers à présenter pour la demande de subvention : Amende de police. Le premier : Rue des moulins bleus et Rue Saint Martin pour un montant de 5.666,22 €uros. Il souligne à nouveau qu'il est fort content de la création par les employés des jardinières installées sur les chicanes au sol. Le deuxième celui de l'aménagement des parkings de l'école et des abords du city'stade avec aménagement PMR pour un montant de 65.279,55 €uros.

Il explique en détail tout le devis.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte la demande de subvention amende de police à hauteur de 65.279,55 euros pour un montant de 30 % soit 19.583,87 €uros

9. Communications :

M. Le Maire répond aux questions posées par M. JOZEFOWICK Olivier :

- **Concernant l'Agence postale et sa convention** de 9 années qui arrive à terme. M. Le Maire le remercie pour ces questions pertinentes et constructives. La convention est valable jusqu'en Mai 2024 et le renouvellement se fait par tacite reconduction pour la même durée de la première convention, soit 9 nouvelles années.

- **Redevance pour occupation du domaine publique**, si la commune envisage de remettre celle-ci à l'ordre du jour d'un conseil municipal. M. Le Maire informe l'assemblée que les RODP n'ont pas été sollicités depuis début 2022. Il sera prochainement remis à l'ordre du jour.
- **Mise en conformité du site internet de la commune**. M. Le Maire l'informe qu'une réunion a eu lieu avec Somme numérique justement pour la révision des sites internet. Le dossier suit son cours.
- **Application de la loi pour la restauration scolaire et l'inscription de la commune sur la plateforme : ma cantine**. M. Le Maire informe l'assemblée qu'avec le nouveau prestataire la demande sera faite afin d'être dans les normes.
- **Modification du règlement intérieur du conseil municipal** concernant les envois dématérialisés des convocations au conseil municipal. M. Le Maire donne lecture de l'Article 5 du règlement qui stipule déjà l'envoi par dématérialisation et souligne qu'il n'y a plus lieu d'envoyer un accusé de bonne réception, vu que le logiciel AGEDI notifie l'ouverture et la lecture des convocations. Il est validé que les convocations ne seront plus qu'envoyées par voie dématérialisée.

M. Le Maire donne d'autres informations mairie :

- **Drapeaux à l'école** : Que suite à l'information de M. JOZEFOWICK Olivier sur l'obligation d'installer les drapeaux sur la devanture de l'école. Il signale qu'un panneau a été acheté avec la mention : « Ecole Jules Ferry » avec les drapeaux Français et Européen et ont été installés à l'Ecole.
- **Distributeur de Pizza** : Il a été contacté pour l'installation d'un kiosque à pizza sur le domaine public de la commune de l'Etoile. Plusieurs endroits ont été proposés, celui de devant le stade est en cours d'études. Une convention sera mise en place avec celui-ci avec une contribution financière également. Le dossier sera étudié prochainement. M. JOZEFOWICK demande si on ne pourrait pas faire installer également un distributeur de légumes.
- **Street workout : Matériel sportif** : le conseil départemental a déjà répondu en validant les 40% de subvention. En attente de la réponse du Conseil Régional
- **Les domaines** : La réponse des domaines correspond au prix de vente des vendeurs de la ferme. Attente de la réponse de domaines pour l'estimation des maisons communales. Il rappelle l'urgence soit de vendre ou d'envisager de faire des travaux dans logements communaux selon les mises aux normes obligatoires qui arrivent.
- **Cave-Urne** : Que l'installation a été faite au cimetière. 10 nouvelles places. Le coût de l'installation a été de 3.326,00 €uros. Il souligne qu'un règlement cave-urne sera proposé prochainement pour la pose des monuments sur le site, il propose 60x60 cm, la taille de l'emplacement, ainsi un espacement de 40 cm sera entre les deux et permettra la tonte. Le renouvellement du titre de concession sera proposé à 150 €uros pour 30 nouvelles années.
- **Arrêté de renonciation au transfert du pouvoir de police spéciale de la publicité** : Il précise que la Communauté de Communes de Nièvre et Somme a restitué le pouvoir aux communes suite à l'opposition faite par la commune de Soues.

Il demande à l'assemblée s'il reste des communications à transmettre au conseil municipal

M. TURQUIN Alex demande à M. Le Maire, suite à l'assemblée générale de l'Association des Fervents pêcheurs, s'il serait possible d'aménager l'entrée de l'étang. M. Le Maire souligne que les demandes et les questions doivent être posées avant la réunion du Conseil Municipal comme le règlement le prévoit.

M. DELPLANQUE Nicolas indique que les résines sur le city'stade vont être faite début mai en priorité.

Mme DUBOS Astrid demande si la date pour le conseil municipal pour le budget est fixée. M. le Maire signale qu'elle n'a pas encore été arrêtée.

Après avoir épuisé l'ordre du jour M. Le Maire déclare la séance levée à 19 h 25

Fait le 08 Novembre 2023
La Secrétaire de Séance
CAPRON Marie

Le Maire
TIRMARCHE Ghislain



